

parce qu'il a eu l'occasion de voir le pays de ses propres yeux.

Le jeune Grec de 24 ans dont j'ai parlé a obtenu 45 points à son examen de Toronto. On lui a dit qu'il lui fallait 50 points parce qu'il avait fait sa demande à Toronto. La question est donc la suivante: Peut-on le renvoyer en Grèce? Les 45 points qu'il a reçus à Toronto lui donneraient le droit d'entrer au Canada s'il avait fait sa demande en Grèce. Il a donc obtenu 45 points à Toronto. On lui a dit—j'ai d'ailleurs assisté à l'entretien—que cette note lui aurait suffi s'il avait fait sa demande en Grèce. La situation est un peu ridicule. Il lui manque cinq points à Toronto. Or, s'il achète un aller-retour pour la Grèce, il devient admissible avec la note qu'il a obtenue à Toronto. Certes, c'est une bonne affaire pour les compagnies d'aviation. Je souhaite à Air Canada une ligne pour la Grèce qui lui fournirait toutes les recettes. Mais je crois que le jeune homme a simplement besoin de payer Air Canada jusqu'à New York. Il pourrait ensuite prendre un avion de la compagnie Sabena jusqu'à Athènes. L'honorable représentant s'est montré très compréhensif à l'égard de mes requêtes, mais je ne vois pas la situation entièrement du même œil que lui quant à cette dernière assertion.

**L'hon. M. Marchand:** Nous pourrions probablement discuter le sujet plus longuement quand nous modifierons la loi sur l'immigration. Mais je suis sûr que la politique actuelle est logique.

(Le crédit est adopté.)

#### TRANSPORTS

2c. Acquisition de wagons et autre matériel, \$76,500.

**M. McCleave:** J'ai à poser une simple question que j'ai abordée en l'absence du ministre. Ce dernier pourrait peut-être y répondre maintenant; je lui en ai donné avis. Il s'agit d'une demande de la Fédération des armateurs du Canada, division d'Halifax, et des débardeurs de la région d'Halifax, visant un plus ample examen de la majoration projetée des frais de pilotage et des droits visant les navires dans le port d'Halifax. Je n'invoquerai pas l'argument qu'on m'a présenté. Il s'agit réellement pour ces gens, je crois, d'avoir le temps de soumettre leur cas au ministre et au ministère. Ce serait la meilleure façon de procéder. Cette question est assez urgente car les augmentations prévues devaient entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril. Le ministre pourrait peut-être me dire si leurs demandes et les miennes ont eu quelque effet.

**L'hon. M. Hellyer:** Je suis heureux d'informer le député qu'à la suite des instances reçues, j'ai donné ordre que l'entrée en vigueur soit différée de 15 jours afin de donner à tous les intéressés la chance de faire des observations.

**M. McCleave:** J'en sais gré au ministre.

**M. le vice-président adjoint:** Le député de Trois-Rivières a la parole.

**M. Mongrain:** Je cède ma place à la représentante de Vancouver-Kingsway.

**Mme MacInnis:** Le ministre a-t-il quelque chose à nous dire sur l'état des négociations entre Ottawa et la Colombie-Britannique quant au projet Roberts Bank?

**L'hon. M. Hellyer:** Nous poursuivons les négociations. J'ai reçu une autre lettre du premier ministre de cette province; elle a croisé la mienne en route. Nous désirons tous deux que les travaux progressent. Dans l'intervalle, nous allons de l'avant avec les plans techniques du port. J'espère que nous en viendrons à une conclusion satisfaisante, car il importe que le port soit inauguré à temps pour la première expédition prévue par le contrat passé avec les Japonais. Nous sommes résolus à veiller à ce qu'il en soit ainsi.

**Mme MacInnis:** Je sais bien que le port en eau profonde relève de la compétence fédérale, mais cherche-t-on à atteindre un degré satisfaisant de collaboration qui permette une certaine participation ou un certain contrôle de la part de la province?

**L'hon. M. Hellyer:** Dans ma première lettre, j'ai dit qu'il nous plairait de collaborer avec le gouvernement provincial quant au programme de groupement parcellaire pour l'industrie qui est relié aux installations portuaires. Cela pourrait se faire sur une base d'association à parts égales, comme l'a suggéré la province, ou selon toute autre formule convenue.

Quant aux installations portuaires, j'ai signalé dans ma première lettre que le gouvernement fédéral était disposé à s'en charger entièrement. Plus tard, j'ai dit aussi qu'une étude en cours portait sur la propriété et le contrôle des installations portuaires au Canada et qu'elle pourrait conduire à des modifications quant au contrôle, surtout en ce qui touche la participation locale à la gestion. Cependant, vu que le sujet n'a pas été revu depuis de nombreuses années, depuis 25 ans